

Orléans, le 3 octobre 2016

Les Inspecteurs d'académie –
Inspecteurs pédagogiques régionaux

à

Mesdames et Messieurs les professeurs

s/c de Mme ou M. le Principal
Mme ou M. le Directeur

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par

Muriel PHILIPPE

IA-IPR LVE – Allemand

Coordination des LVE

Tél. 02 38 79 39 10/41 76

Fax 02 38 79 45 87

ce.ipr@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne

45043 Orléans cedex 1

Objet : Certification complémentaire académique pour l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en collège

Réf. : Circulaire 2015-106 du 30 juin 2015

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du nouveau collège, l'académie Orléans-Tours offre aux enseignants affectés en collège et qui souhaitent valider leurs capacités à dispenser l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue vivante étrangère la possibilité de passer une certification complémentaire.

L'examen est ouvert aux professeurs du 2nd degré titulaires ou stagiaires (l'obtention de la certification est dans ce cas soumise à la validation du stage) du secteur public et du secteur privé sous contrat, ainsi qu'aux professeurs contractuels en CDI, et s'adresse aux enseignants :

- d'une discipline *autre que langue vivante* ayant des compétences dans l'une des langues enseignées au collège ;
- de langue vivante (locuteurs natifs ou non) ayant un diplôme universitaire attesté, en France ou à l'étranger, dans une discipline enseignée au collège.

Cette certification complémentaire, valable uniquement dans l'académie Orléans-Tours, ne se substitue pas à la certification complémentaire, dont l'obtention reste obligatoire pour enseigner une DNL en langue étrangère en lycée, notamment dans les sections européennes.

Aptitudes requises :

- Maîtrise de la langue étrangère :
 - aisance dans le maniement de la langue courante (niveau du CECRL requis : B2)
 - maîtrise du vocabulaire spécifique lié à la discipline enseignée
 - maîtrise du langage de classe
- Connaissance des spécificités de la langue enseignée (niveaux du CECRL) ;
- Connaissance des programmes de la langue dans laquelle la DNL est enseignée / des programmes de la discipline enseignée en langue vivante étrangère ;



2/2

Structure de l'examen

	<i>Professeur d'une discipline autre que LVE</i>	<i>Professeur de LVE</i>
Dossier de candidature	Lettre de motivation en langue étrangère qui fait état de son expérience, de son intérêt pour l'enseignement de sa discipline en langue étrangère et de sa connaissance des programmes de cette langue vivante.	Lettre de motivation en français qui fait état de son expérience, de son intérêt pour l'enseignement d'une autre discipline en langue étrangère, de sa connaissance des programmes de cette discipline (joindre copie des diplômes obtenus dans la discipline non linguistique)
Avis	<i>émis par l'IA-IPR de la discipline de recrutement ; si l'avis est favorable, le candidat passe une épreuve orale.</i>	
Épreuve orale	<ul style="list-style-type: none">▪ durée : 15 minutes▪ dans la langue du dossier▪ déroulé :<ul style="list-style-type: none">• 5 minutes d'exposé par le candidat• 10 minutes d'entretien dans la langue du dossier▪ composition du jury : un IA-IPR de la langue du dossier▪ lieu : dans le département d'affectation	<ul style="list-style-type: none">▪ durée : 15 minutes▪ en français▪ déroulé :<ul style="list-style-type: none">• 5 minutes d'exposé par le candidat• 10 minutes d'entretien en français▪ composition du jury : un IA-IPR de la discipline non linguistique▪ lieu : dans le département d'affectation
Résultat	Le résultat est communiqué au candidat par courrier adressé à l'établissement.	

Modalités pour la session 2017

Les professeurs candidats à la session 2017 postent leur dossier de candidature au plus tard le **vendredi 27 janvier 2017** à ce.ipr@ac-orleans-tours.fr. La page de garde du dossier est jointe à ce courrier.

Si l'IA-IPR de leur discipline de recrutement émet un avis favorable, la date de leur épreuve orale sera ensuite arrêtée avec leur établissement d'affectation.

Les Inspecteurs d'académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux